

L'effet collatéral de la commission scolaire nouvelle

(par Charles Allen)

Le but premier de la commission scolaire nouvelle est de rapprocher les services centraux de l'école. C'est un objectif qui est tout à fait louable, nous y croyons et nous y adhérons, puisqu'il est important de remettre l'école au cœur de nos préoccupations.

Cependant, depuis la rentrée, les secrétaires d'école semblent laissées à elles-mêmes. En effet, nous avons reçu plusieurs plaintes de ces dernières, car elles ont énormément de difficulté à obtenir des informations et du support afin de les aider dans leur travail. Les réponses sont longues à venir et les attentes au téléphone dans le but d'avoir du soutien sont non-productives.

Les personnes sont sur la ligne de front, étant les premières à assurer le service. Ce sont elles qui sont les premières représentantes de la commission scolaire dans l'école lorsque des parents s'y présentent, souvent sans rendez-vous. Ce sont elles que les employés vont voir s'ils ont un problème de paie et c'est à elles que les gestionnaires se réfèrent quand ils cherchent un indice comptable. Ce sont aussi elles qui soignent les petits et gros bobos des élèves et qui doivent remplir les informations pour l'infirmière. Et à qui demande-t-on de préparer, recevoir, vérifier et payer les commandes? Elles se doivent de répondre à toutes et tous, et ce, toujours rapidement. Peuvent-elles au moins compter sur un

soutien efficace en provenance des services centraux?

La commission scolaire doit absolument tenir compte de leurs préoccupations et de leurs besoins. Elle doit également prévoir un soutien adéquat et efficient, car les secrétaires d'école n'ont pas le temps d'attendre, étant souvent dans l'urgence, puisqu'elles ne peuvent surtout pas faire attendre à leur tour. Il n'y a pas si longtemps, elles pouvaient compter sur des visites de l'agente de formation pour obtenir du soutien, ce qui ne semble plus le cas puisque ce service est maintenant restreint à une assistance téléphonique. Leur seul recours est dorénavant l'entraide entre secrétaires d'école.



Les directions d'école n'ont pas été oubliées dans la commission scolaire nouvelle. Un bureau de soutien à la gestion des établissements a été mis en place pour leur être en appui.

Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant pour les secrétaires d'école. Il faut absolument que cette situation change rapidement et que la commission revoie sa façon d'assurer les services aux secrétaires d'école qui, à leurs tours, pourront rendre les services dans les lieux de travail. Nous interviendrons auprès de la commission scolaire afin de planifier et trouver des solutions envisageables. Il est primordial de conserver une qualité de vie pour ces personnes dans l'exécution quotidienne de leurs tâches.

Saviez-vous que...

(par Diane Lafrenière)

Les personnes saisonnières (titulaires d'un poste à caractère cyclique) qui prennent un congé autofinancé (traitement différé) voient la durée de leur contrat prolongée du nombre de jours de leurs mises à pied temporaires prévus à la convention sans toutefois excéder 12 mois.

(Annexe 4, VII Congé sans traitement et mise à pied temporaire)

Visitez notre tout nouveau site Internet au www.appa.qc.ca

Plus convivial, plus complet, plus d'informations!

L'endroit idéal pour être au fait de ce qui se passe au sein de votre syndicat!

Visitez dès aujourd'hui et inscrivez-vous à notre liste de diffusion pour être informé des nouveautés sur le site dès leur publication!

Sécurité d'emploi juin 2013

(par Nicole Payeur)

Le « mouvement de personnel » de juin 2013, quel souvenir! Tout d'abord, je tiens à souligner le travail de Titans exécuté par le personnel professionnel et de soutien du SRH, brillamment secondé par nos deux vice-présidents administratifs de l'APPA.

En vingt ans de travail à la CSDM, c'est la toute première fois que je suis témoin d'un tel mouvement. Je ne saurais vous dire si cela découle d'une mauvaise planification ou d'un manque assez flagrant de respect de la part de nos dirigeants, mais cela ne s'est pas déroulé sans heurts. À titre d'exemple, certains employés ont appris l'abolition de leur poste non pas par leur gestionnaire, mais par le biais d'un courriel! Et l'on a franchement eu l'impression que certains choix de modifications/abolitions se faisaient plus sur la tête de l'occupant dudit poste que sur une réelle restructuration. Nous avons eu droit à bien des pleurs et des grincements de dents lors de cette période de « sécurité d'emploi », car le mouvement généré par cette restructuration a engendré un lot de supplantations, au grand dam des personnes touchées. Il a fallu un grand contrôle, beaucoup d'aide et de soutien moral afin d'éviter que cela ne dérape et ne tourne au vinaigre. Toute l'équipe syndicale a été mise à contribution lors de cette période de grande insécurité. Lors de parutions précédentes du journal *Ensemble*, je vous avais fait grandement part de mes appréhensions et plusieurs de ces dernières se sont malheureusement avérées fondées.

Depuis plus d'un an, on nous parle de restructuration et de résorption du déficit de la commission scolaire. Pourtant, je

n'arrive pas encore à m'expliquer où sera réalisée cette économie. Une chose est par contre certaine : avec la diminution flagrante du personnel de soutien, ce ne sera pas cette année que le taux d'absentéisme pour des raisons de maladie diminuera.

Lors du dernier plan d'effectif de la commission scolaire, il y a eu des créations de postes de gestionnaires, restructuration oblige. Pourtant, je suis persuadée que là encore, il n'y aura pas de grande économie réalisée. Devait-il y en avoir? Avec plus de gestionnaires et moins de personnel pour faire le travail? Plus de têtes et moins de bras! Je me suis laissée dire que ce premier mouvement de personnel de la « commission scolaire nouvelle » n'était que la pointe de l'iceberg et que bien d'autres changements sont à venir dans les trois prochaines années (lire « coupures »). Eh bien, chers gestionnaires, votre tâche s'annoncera ardue. Alors que l'on demande au personnel de soutien une loyauté indéfectible envers leur employeur, les agissements de certains d'entre vous, pendant cette période difficile, ne prédisposent toutefois pas à ce don de soi exigé!

Je n'ai pourtant pas suivi de cours du style « *Gestion des ressources humaines 101* », mais je sais que le respect se veut une affaire de réciprocité. Nous serons donc vigilants et devons nous assurer du respect de notre convention collective et de nos droits.

Sur ce, bonne rentrée à toutes et tous!

Perfectionnement

(par Diane Lafrenière)

À la fin du mois d'août, le cahier du *Programme d'activités de formation* a été publié par la commission scolaire. Veuillez noter que ce cahier est disponible en tout temps sur le site internet de l'APPA, ainsi que sur Adagio.



PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Les inscriptions aux formations du BRSDC doivent être effectuées en ligne, à partir d'un ordinateur de la CSDM.

Le gestionnaire responsable d'autoriser l'inscription traitera la demande en ligne via l'outil de Gestion des inscriptions.

Pour s'inscrire, il faut avoir en main l'adresse courriel de ce gestionnaire.

La procédure complète pour l'inscription en ligne se retrouve à la dernière page du cahier. Vous devez absolument vous inscrire à partir **d'un ordinateur branché au réseau de la CSDM**. Il est impossible de réaliser une

inscription hors de l'enceinte de la commission scolaire.

En 2010, la CSDM et l'APPA ont conclu une entente touchant le personnel en service de garde qui stipule que l'école peut tenter de trouver une personne temporaire connue du milieu pour combler cette absence, et ce, sans respecter la liste de priorité d'embauche. Cependant, l'école doit en informer la CSDM par le biais du formulaire fourni à cet effet. Ce dernier est aussi disponible sur le site de l'APPA.

Dans un monde où tout va vite (souvent même trop vite), la formation continue et le développement des compétences sont très importants. Vous avez la chance d'en profiter, et ce, gratuitement alors, inscrivez-vous!



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

Textes: Charles Allen, Michel Picard, Alain Dubois,
Corrections: Michel Picard

Mise en pages: Stéphane Thouin - **Graphisme:** Mario Labonté et Michel Picard



6810, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872
appa@appa.qc.ca • Code courrier : 390-845

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca